

Quatre cent cinquante-deuxième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi le 28 octobre 2020, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

La rencontre se tient à huis clos, aucun citoyen n'est présent à cette séance.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2020-10-11006
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2020-10-11007
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-10-11008
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 OCTOBRE 2020

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 14 octobre 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 14 octobre 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES RENCONTRES – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020

Le calendrier des rencontres pour les mois de novembre et décembre 2020 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet.

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE – AIDE FINANCIÈRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les élus que la MRC a reçu une correspondance du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale annonçant qu'une somme de 180 709 \$ sera ajoutée à notre Alliance pour la solidarité 2018-2023, lors de l'année financière 2021-2022 afin de poursuivre la mobilisation des milieux et de la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans notre région.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

BILAN D'ACHALANDAGE AU 30 SEPTEMBRE 2020

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus qu'au 30 septembre 2020, le Parc régional du Mont-Ham a enregistré une fréquentation totale de 44 458 visiteurs, soit environ 2000 personnes de plus que notre total de l'année 2019. Pour le seul mois de septembre 2020, l'achalandage a été de 14 228, comparativement à 7528 en septembre 2019. Le mois de septembre 2020 aura aussi été le mois le plus achalandé du Parc régional.

ROUTE VERTE

DÉPÔT DU BILAN 2020 DE LA ROUTE VERTE

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus qu'à l'été 2020, 806 cyclistes se sont inscrits au Bureau d'information touristique (BIT). Alors que nous avons connu une baisse d'inscription chez les adultes, nous avons toutefois observé une hausse d'inscription chez les enfants et pour les groupes de cyclistes. Les données récoltées au BIT nous permettent également de constater que ce sont majoritairement des Estriens qui ont fréquenté notre piste cyclable (en majorité par des cyclistes des Sources et de Sherbrooke). En ce qui concerne la durée du séjour des cyclistes dans la région de la MRC, nous observons une forte baisse par rapport à 2019. Nous pouvons suspecter que cette baisse soit reliée au contexte de la pandémie. Finalement, les 5 autres activités les plus populaires chez les cyclistes sont : la randonnée (19%), les parcs régionaux (15%), les

restaurants/bars (13%), le patrimoine (11%) et les autres activités de plein air (9%).

Autrement, les opérations se sont déroulées comme à l'usuelle, avec quelques modifications dues à la COVID. Deux employés temporaires ont travaillé de la fin juin à la fin du mois d'août dans le BIT pour offrir des renseignements aux visiteurs et collecter les statistiques, et un employé s'est chargé de l'entretien de la Route verte. D'ailleurs, nous avons eu de beaux commentaires concernant l'entretien de notre segment de la Route verte : certains individus ont même mentionné que nous avons un des plus beaux tronçons cyclables en Estrie.

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

Aucun sujet.

CULTURE

2020-10-11009

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL MRC DES SOURCES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS 2021-2023

CONSIDÉRANT la proposition faite par la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) quant à la possibilité de convenir d'une Entente de développement culturel à intervenir entre le ministère et la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;

CONSIDÉRANT que la politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 jusqu'en 2026;

CONSIDÉRANT l'intention démontrée par le ministère à convenir d'une entente triennale qui soit souple et que des ajustements au plan d'actions pourront être faits;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications demande aux MRC d'exprimer leurs besoins financiers et de faire parvenir un plan d'action préliminaire pour une éventuellement entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, le ministère de la Culture et des Communications s'engagerait à la réalisation d'une entente sectorielle avec la MRC des Sources en y affectant une contribution de 60 % contre 40 % investi par la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le préfet de la Municipalité régionale de comté des Sources, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soient et sont autorisés à exprimer les besoins financiers et le plan d'action préliminaire de la MRC des Sources au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;

QUE le montant suggéré investi par la MRC des Sources soit de 72 000 \$ dans l'objectif d'être apparié d'une contribution de 108 000 \$ par le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL****2020-10-11010****FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL****PROJET : Lumières au LED pour Wotton****PROMOTEUR : Municipalité de Wotton****(Projet FRR-2020-11)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-11 Lumières au LED pour Wotton*, présenté par la Municipalité de Wotton, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources et à l'objectif de « *Valoriser les actions du développement durable* »;

CONSIDÉRANT que le projet agit positivement sur la finalité du développement durable « *Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère* » et « *La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources* », puisque l'éclairage intelligent au LED permettra une économie énergétique importante;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Wotton d'offrir un environnement sportif plus sécuritaire et favorisant une meilleure qualité de vie pour la clientèle de son territoire tout en réduisant les dépenses énergétiques et les coûts y étant associés;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Wotton de 5 500 \$ pour un projet totalisant 17 569,40 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-11 Lumières au LED pour Wotton*, présenté par la Municipalité de Wotton, pour un montant maximum de 5 500 \$, correspondant à 31,3% % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Wotton;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2020-10-11011**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL****PROJET : Service de garde à Saint-Adrien****PROMOTEUR : Municipalité de Wotton****(Projet FRR-2020-12)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-12 Service de garde à Saint-Adrien*, présenté par le Comité des loisirs de Saint-Adrien, répond aux orientations « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » et « *Scolarisation, réussite scolaire et amélioration des compétences* » de l'Agenda 21 des Sources, via les objectifs « *Favoriser la réussite éducative en agissant tôt et tout au long du parcours scolaire* », « *Favoriser la flexibilité des horaires de travail et en cours de formation* », « *Développer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité territoriale* »;

CONSIDÉRANT que le projet agit positivement sur la finalité du développement durable « *Épanouissement de tous les êtres humains* » et « *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations* »;

CONSIDÉRANT que le projet cible, à différents degrés, chacune des 5 priorités de la Stratégie jeunesse des Sources;

CONSIDÉRANT que le financement permettra au Comité des loisirs de Saint-Adrien de favoriser la conciliation travail-famille à la population de la Municipalité de Saint-Adrien, et ainsi de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, de favoriser la pratique de saines habitudes de vie pour les enfants, de promouvoir les liens dans la communauté et de rendre plus attractif le milieu rural en offrant des services de proximité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité des loisirs de Saint-Adrien de 3 000 \$ pour un projet totalisant 29 120 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-12 Service de garde à Saint-Adrien*, présenté par le Comité des loisirs de Saint-Adrien pour un montant maximum de 3 000 \$, correspondant à 10,3 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2020-10-11012

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : Achat d'une marquise à Saint-Georges-de-Windsor

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor

(Projet FRR-2020-13)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-13 Achat d'une marquise à Saint-Georges-de-Windsor*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, répond à l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet s'arrime à deux orientations de la politique locale de développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie établie par le Conseil municipal de Saint-Georges, soit « *L'émergence et le maintien d'activités sociales et communautaires* » ainsi que « *L'émergence et le maintien d'activités et d'événements sportifs, culturels et de loisirs* »;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, par les économies réalisées en cessant de louer un chapiteau, d'améliorer la fréquence et la qualité des événements sur son territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de 4 997,41 \$ pour un projet totalisant 4 997,41 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-13 Achat d'une marquise à Saint-Georges-de-Windsor*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, pour un montant maximum de 4 997,41 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 498,71 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 498,70 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2020-10-11013

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : Ordinateur portable équipé pour la SODEV

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
(Projet FRR-2020-14)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-14 Ordinateur portable équipé pour la SODEV*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, répond à l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le financement permettra de rendre le travail de l'agente en développement plus efficace et facile, assurant ainsi un bon fonctionnement et un meilleur développement de Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de 2 496,81 \$ pour un projet totalisant 2 496,81 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-14 Ordinateur portable équipé pour la SODEV*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, pour un montant maximum de 2 496,81 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 248,41 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 248,40 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-10-11014

ENTENTE DE CONTRIBUTION CARREFOUR D'INNOVATION SUR LES MATÉRIAUX DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources travaille à sa transition économique, ayant assisté à la fin de l'exploitation minière sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'afin d'accomplir cette transition, la MRC a choisi d'investir dans le développement du créneau des technologies environnementales, notamment dans le secteur de l'industrie des écomatériaux;

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la MRC des Sources et Desjardins concernant une contribution de 300 000 \$ du Fonds de 100 M\$ de Desjardins pour le projet « *Ecomat.ca* »;

CONSIDÉRANT que le projet vise la création d'un laboratoire de recherches appliquées université-entreprises sur les matériaux biologiques afin de permettre des activités de recherches et développements en écomatériaux, du transfert de technologies et de la formation et d'offrir des services aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet de Carrefour d'innovations sur les matériaux de la MRC des Sources (CIMMS), développé en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et le Cégep de Sherbrooke, vise à mettre en place des plateaux de recherches pour le développement des écomatériaux;

CONSIDÉRANT que le CIMMS s'engage à collaborer avec la MRC des Sources dans le cadre de la structuration des liens et de l'offre de recherches inter-institution d'enseignement supérieur sur la thématique du développement de la filière des écomatériaux au Québec;

CONSIDÉRANT que le CIMMS s'engage à rendre disponible les infrastructures du Carrefour pour la tenue de formations ou de laboratoires de recherches visant le développement des compétences et d'expertises liées aux domaines afférents aux écomatériaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer l'entente de contribution entre la MRC des Sources et le CIMMS concernant une contribution de 300 000 \$ du Fonds de 100 M\$ de Desjardins ;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (150 000 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- 50 % (150 000 \$) lors de la réception du rapport final de projet, à la satisfaction de la MRC des Sources

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2020-10-11015

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE VITALISATION AVEC LE MAMH POUR LE VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT le « Partenariat 2020-2024 pour des municipalités et des régions encore plus fortes » conclu le 30 octobre 2019 entre le Gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du Partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, pour créer le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la MRC des Sources au « Volet 4 du Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation », volet ayant pour objectif d'agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 908 906 \$ sur la période 2020-2024;

CONSIDÉRANT que la première étape consiste à signifier au MAMH l'intérêt de la MRC des Sources à mettre en œuvre une entente de vitalisation en présentant une résolution confirmant son intérêt à conclure une entente vitalisation et autorisant le préfet à signer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à soumettre au MAMH un avis d'intérêt à mettre en œuvre une entente de vitalisation et autorisant le préfet, M. Hugues Grimard à signer cette dernière.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2020-10-11016

ADHÉSION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE EN TRANSPORT DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT la création d'une Table de concertation régionale en transport de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que cette initiative venant des MRC de l'Estrie vise à augmenter le partage d'enjeux en matière de transports de personnes et à améliorer les pratiques en milieu semi-rural et rural, et ce, au-delà du projet de système intelligent;

CONSIDÉRANT que ladite Table sera animée par une personne externe et que le MTQ y injectera 50 000 \$ pour la planification et l'aide à son organisation, conditionnellement à ce que les MRC injectent également un montant de 3 220 \$ par MRC pour la première année;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du STC des Sources du 8 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources confirme via le STC des Sources l'adhésion à la nouvelle Table de concertation régionale en transport de l'Estrie;

QUE la coordonnatrice du STC des Sources, Mme Andréanne Ladouceur, soit autorisée à représenter la MRC des Sources à la Table de concertation régionale en transport de l'Estrie;

QUE M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Mme Eugénie Cadieux, agente de soutien au développement économique et à l'aménagement du territoire soient désignés en tant que substitués;

QUE les frais d'adhésion de 3 220 \$ à la nouvelle Table de concertation régionale en transport de l'Estrie soient et seront pris à même le budget du STC des Sources.
Adoptée.

2020-10-11017

TARIFICATION DU TRANSPORT COLLECTIF SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DES SOURCES À ÊTRE EN VIGUEUR À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2021 POUR LA CLIENTÈLE QUI UTILISE LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DES SOURCES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q. chapitre S-30.01, la MRC des Sources établit par règlement les différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités pour les catégories d'usagers qu'elle détermine par règlement ;

CONSIDÉRANT que la tarification du transport collectif sur l'ensemble du territoire varie d'une municipalité à l'autre comme suit :

Municipalité / Secteur	Coût
Asbestos, Domaine plein-air et Pinard / Boudreau	3,50 \$
Trois-Lacs / St-Barnabé	5,00 \$
Danville	7,00 \$
St-Georges-de-Windsor / Wotton	10,00 \$
Saint-Camille / Saint-Adrien	15,00 \$
Ham-Sud	20,00 \$

CONSIDÉRANT que, de par son Agenda 21, la MRC des Sources désire mettre en œuvre des actions qui répondent aux finalités et objectifs « *Amélioration de la qualité de vie de la population* », « *Soutenir le développement des milieux de vie communautaires dynamiques* » et « *Développer différentes initiatives porteuses de bien-être pour la population* » ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du Service de transport collectif des Sources d'offrir une tarification unique pour le transport collectif sur l'ensemble du territoire de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la tarification 2021 pour le transport collectif pour l'ensemble de la clientèle de la MRC des Sources est établie comme suit pour tout transport effectué à l'intérieur de la MRC des Sources :

- Passage simple (plus de 12 ans) 3,50 \$
- Passage simple (enfant de moins de 12 ans accompagné) Gratuit

QUE la nouvelle tarification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET EN VISIOCONFÉRENCE POUR LE 2^{ÈME} PROJET DE SADD

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus que la MRC des Sources que, le 18 novembre 2020 à 18h30, aura lieu la consultation publique pour le 2e projet de Schéma d'aménagement et de développement durable. Cette consultation publique aura lieu en visioconférence, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

La consultation publique écrite et par visioconférence aura pour objet d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le 2e projet de Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

2020-10-11018 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – RAPPORT ANNUEL, REGISTRE DES PROJETS ET RAPPORTS 2019-2020

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été confié à l'ensemble des MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que le registre annuel des projets pour l'année 2019-2020 a été déposé;

CONSIDÉRANT que le rapport financier de l'année 2019-2020 a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources approuve le registre annuel des projets 2019-2020, de même que le rapport financier pour l'année 2019-2020;

QUE la MRC des Sources autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les deux rapports au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)**

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 24 novembre 2020, à 9 h, par visio-conférence TEAMS.

2020-10-11019**DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – CADETS EN PÉRIODE ESTIVALE 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de sécurité publique ont égard que l'augmentation de la visibilité policière améliore le sentiment de sécurité et que la présence de cadets permet de répondre à cette préoccupation à différents endroits (lieux publics, réseaux cyclables, événements spéciaux, etc.) du territoire;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* le 29 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi encadrant le Cannabis* du Gouvernement du Québec, le 12 juin 2018, et de la légalisation du cannabis au Canada en date du 17 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur des deux lois précédemment énoncées demande des activités de sensibilisation auprès de la population ;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté du Québec sont formés pour éduquer et sensibiliser la population à ce niveau ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales pourront transmettre leurs besoins spécifiques en termes de présence des cadets à la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources transmette aux autorités de la Sûreté du Québec son intérêt à avoir des cadets sur le territoire de la MRC des Sources pour la saison estivale 2021;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer toutes ententes et tous documents relatifs à la demande.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT**SITE D'ENFOUISSEMENT**

2020-10-11020**SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 septembre 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

2020-10-11021**SITE D'ENFOUISSEMENT****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du Site d'enfouissement pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du Site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 202000002 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 1 125,00 \$.

Adoptée.

SITE – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 30 septembre 2020 du Site d'enfouissement.

EAU**2020-10-11022****PRMHH ESTRIE - OCTROI DE MANDAT GRÉ-À-GRÉ À CONSERVATION DE LA NATURE CANADA : MÉTHODE DE DÉTERMINATION DES MILIEUX HUMIDES INCONTOURNABLES**

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C-6.2, ci-après, « LACCRES ») impose aux municipalités régionales de comté l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après, « PRMHH »), à l'échelle de leur territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné ;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines, ainsi que de cohérence entre les planifications régionales, les six (6) MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente intermunicipale afin de déterminer les responsabilités de chacune d'entre elles à l'égard de la réalisation des étapes conjointes du guide du PRMHH élaboré par le MELCC;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité régional s'est tenue le 2 octobre 2020 et que les parties recommandent l'octroi d'un mandat gré-à-gré confié à « Conservation de la nature Canada » afin de faire des recommandations techniques d'une méthode géomatique visant l'identification des milieux humides incontournables en Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte la soumission présentée par CNC pour un montant maximum de 4 950 \$ pigée à même les sommes prévues à l'entente intermunicipale.

Adoptée

2020-10-11023

PRMHH ESTRIE - OCTROI DE MANDAT GRÉ-À-GRÉ À M. SYLVIO DEMERS : MÉTHODE DE DÉTERMINATION DE CRITÈRES POUR LES MILIEUX HYDRIQUES

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C-6.2, ci-après, « LACCRE ») impose aux municipalités régionales de comté l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après, « PRMHH »), à l'échelle de leur territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné ;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines, ainsi que de cohérence entre les planifications régionales, les six (6) MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente intermunicipale afin de déterminer les responsabilités de chacune d'entre elles à l'égard de la réalisation des étapes conjointes du guide du PRMHH élaboré par le MELCC;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité régional s'est tenue le 2 octobre 2020 et que les parties recommandent l'octroi d'un mandat gré-à-gré confié à M. Sylvio Demers afin de faire des recommandations techniques d'une méthode géomatique visant l'identification de critères permettant de classer les milieux hydriques.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte la soumission présentée par M. Sylvio Demers pour un montant maximum de 10 500\$ déboursé à même les fonds prévus à l'entente intermunicipale et qui comprend les volets et montants suivants :

- un montant forfaitaire de 6 000\$ visant une revue de littérature des méthodes géomatiques visant la définition cartographique et la classification typologique des milieux hydriques;
- une banque de 100 heures d'une valeur maximale de 4 500\$.

Adoptée

RÉCUPÉRATION

2020-10-11024

RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE – BUDGET 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC des Sources ont pris connaissance du budget 2021 de la Régie de récupération de l'Estrie adopté à la séance du conseil d'administration de la Régie le 29 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'équilibre, la Régie a adopté un budget à 7 \$/porte pour 2021 ;

CONSIDÉRANT que le budget 2021 totalise des revenus de 5 982 500 \$, des dépenses de 5 982 500 \$ et un surplus de fonctionnement à 0 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le budget 2021 de la Régie de récupération de l'Estrie.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen.

MRC FINANCES**2020-10-11025****MRC DES SOURCES****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 septembre 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

2020-10-11026**MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 202000667 à 202000781 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 404 841,21 \$.

Adoptée.

MRC – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 30 septembre 2020 du Site d'enfouissement.

MRC RESSOURCES HUMAINES**2020-10-11027****OUVERTURE DE POSTE – CHARGÉ(E) DE PROJET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT que les MRC doivent adopter un plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) avant le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'est vu octroyée une somme de 83 300 \$ par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour couvrir les frais relatifs à la rédaction de son PRMHH;

CONSIDÉRANT qu'en adéquation avec son Agenda 21, la MRC des Sources souhaite protéger ses ressources en eau de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Frédéric Marcotte, à procéder à un appel de candidatures pour le poste de chargé(e) de projet en aménagement du territoire et de créer un comité de sélection.

Adoptée.

2020-10-11028

OUVERTURE DE POSTE – AGENT(E) D’ACCUEIL ET D’INTÉGRATION

CONSIDÉRANT que la région de l'Estrie s'est doté d'un réseau d'accueil destiné à l'accueil des nouveaux travailleurs et des nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT la MRC des Sources s'est vu octroyé une somme de 180 000 \$ sur trois ans par le volet FRR-Volet 1 pour couvrir les frais d'administration et le salaire d'une ressource humaine travaillant sur la thématique de l'accueil sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en adéquation avec son Agenda 21, la MRC des Sources s'est dotée d'une stratégie globale d'attractivité territoriale dont l'un des piliers du plan d'action est l'accueil et l'intégration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Frédéric Marcotte, à procéder à un appel de candidatures pour le poste d'agent d'accueil et d'intégration.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2020-10-11029

OCTROI MANDAT GRÉ-À-GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS AUDITEURS EXERCICES 2020 à 2024

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit retenir les services professionnels d'un auditeur pour l'audit des états financiers des exercices 2020 à 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au « Règlement de gestion contractuelle » concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT que selon l'article 15.1 du « Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources » stipulant que les contrats d'approvisionnement, de construction, de services, incluant de services professionnels, de même que tout autre contrat assujetti à l'article 936 du *Code municipal du Québec* qui comporte une dépense qui n'excède pas le seuil obligeant à l'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, peuvent être conclus de gré-à-gré;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions auprès des cabinets comptables Pellerin Aubert Ramsay Provencher et Groupe RDL Victoriaville SENCRL;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue du cabinet comptable Pellerin Aubert Ramsay Provencher pour les 5 prochaines années selon les prix suivants, sans les taxes;

	2020	2021	2022	2023	2024
MRC des Sources	8 400 \$	8 700 \$	9 000 \$	9 300 \$	9 600 \$
Site d'enfouissement	1 430 \$	1 475 \$	1 520 \$	1 565 \$	1 610 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure une entente gré-à-gré selon les montants du tableau ci-haut, avec le cabinet comptable Pellerin Aubert Ramsay Provencher pour l'audit des états financiers des exercices 2020 à 2024 de la MRC des Sources;

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure une entente gré-à-gré selon les montants du tableau ci-haut, avec le cabinet comptable Pellerin Aubert Ramsay Provencher pour l'audit des états financiers des exercices 2020 à 2024 du Site d'enfouissement de la MRC des Sources;

QUE les coûts soient pris à même le poste budgétaire « Comptabilité et vérification ».

Adoptée.

2020-10-11030

COTISATIONS 2021 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT l'envoi par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du sommaire des contributions pour l'année 2021 pour les municipalités suivantes :

Municipalité de Saint-Adrien:	993,89 \$
Canton de Saint-Camille:	993,89 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor:	1 175,91 \$
Municipalité de Ham-Sud:	993,89 \$
Municipalité de Wotton:	1 573,54 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QU'un chèque en acquittement des cotisations pour l'année 2021 soit expédié à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée.

2020-10-11031

AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ARCHIVES

CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DES SOURCES
AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que selon le calendrier de conservation des archives de la MRC des Sources, tel qu'approuvé par le conseil de la MRC, certaines archives peuvent être éliminées;

CONSIDÉRANT que certaines archives ont déjà été détruites par le passé, mais que leur référence fait toujours partie de la liste des boîtes archivées dans la voûte de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser l'élimination des documents pour se conformer à la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire procéder à l'élimination des documents listés ci-dessous, en s'assurant que cette élimination soit faite conformément à la Loi.

Code	Titre	Année	Année de destruction	Boîte	
106-100	Assurances -Incendie, responsabilité civile	1988 à 1989	2020		1-1
106-100	Assurances J.Conway	1996-1997	2020	A	1-1
106-100	Assurances J.Conway	1995-1996	2020		1-1
106-100	Assurances J.Conway	1994-1995	2020		1-1
106-100	Assurances J.Conway	1993-1994	2020		1-1
106-100	Assurances J.Conway	1992-1993	2020		1-1
106-100	Assurances J.Conway	1991-1992	2020		1-1
106-100	Assurances J.Conway	1990-1991	2020		1-1
106-100	Assurances J.Conway	1989-1990	2020		1-1
106-100	Assurances MRC (Conway, Jacques)	1997-2000	2020	A	1-2
106-100	Assurances (Regroupement d'assurances) 1999-2002	1999-2002	2020	A	1-2
114-000	Actualités (Les)		2020	A	1-2
114-000	Affaires culturelles (Ministère des) - 1983-01-10	1983	2020	A	1-2
114-000	Affaires municipales - Sherbrooke - Délégué régional		2020	A	1-2
114-000	Association touristique des Cantons-de-l'Est (1993-2000)	1997	2020	A	1-2
114-000	Aztèques (Les) (1997)		2020	A	1-2
114-000	Bureau de film et de la télévision de l'Estrie, 2001	2001	2020	A	1-3
114-000	Bureau de poste de Saint-Camille (1993)	1993	2020	A	1-3
114-000	Caisses populaires 1998-2002 (Réorganisation en milieu rural)		2020	A	1-3
114-000	Carrefour "Action municipale et familles"		2020	A	1-3
114-000	Centre de formation en entreprise et récupération (1998)	1998	2020	A	1-3
114-000	Centre d'emploi agricole et forestier 1997	1997	2020	A	1-3
114-000	Centre local de développement de la MRC d'Asbestos - Rapport annuel ET états financiers 1999-2004	1999-2004	2020	A	1-3
114-000	Centre socio-culturel communautaire et de loisirs de Kingsey-Falls inc		2020	A	1-3
114-000	Collectif des femmes d'action de la MRC d'Asbestos		2020	A	1-3
114-000	Comité de la Ruralité - agent de développement rural 1997-1999	1997-1999	2020	A	1-3
114-000	Comité de la Ruralité - Historique et mandat (1997-2004)	1997-2004	2020	A	1-3
114-000	Comité de prévention des toxicomanies		2020	A	1-3
114-000	Comité de protection du voisinage		2020	A	1-3
114-000	Comité de stratégie et de soutien - Communications		2020	A	1-3
114-000	Comité de stratégie et de soutien - Diagnostic socio-économique de la MRC d'Asbestos		2020	A	1-3
114-000	Comité de stratégie et de soutien - Exécutif		2020	A	1-3
114-000	Comité de stratégie et de soutien - Général		2020	A	1-3
114-000	Comité de stratégie et de soutien - Plan de relance (documents de travail)		2020	A	1-3
114-000	Comité de stratégie et de soutien - Sommet 19 novembre 2004		2020	A	1-3
114-000	Comité de stratégie et de soutien - Table élargie		2020	A	1-3
114-000	Comité de vigilance pour le maintien des soins de santé sur le territoire de la MRC - Foyer Ste-Anne-Marie 1998	1998	2020	A	1-3
114-000	Comité de vigilance pour le maintien des soins de santé sur le territoire de la MRC - pénurie de médecin 1999	1999	2020	A	1-3
114-000	Comité Rue Principale		2020	A	1-11
114-000	Comité Rue Principale Danville		2020	A	1-11
114-000	Comité stratégique de la station piscicole de Baldwin		2020	A	1-11
114-000	Comité touristique de la région d'Asbestos (1990-2003)		2020	A	1-11
114-000	Comité touristique de la région d'Asbestos - Plan de développement 1989		2020	A	1-11
114-000	Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales 1999 - Rapport Bédard		2020	A	1-11
114-000	Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est		2020	A	1-11
114-000	Conseil de la culture de l'Estrie		2020	A	1-11
114-000	Conseil régional de développement de l'Estrie (Le) (CRDE) 1996 - Mesure de développement communautaire		2020	A	1-11
114-000	Conseil régional de développement de l'Estrie (Le) (CRDE) - Plan stratégique et autres		2020	A	1-11
114-000	Conseil régional de développement de l'Estrie (Le) (CRDE) - Représentants		2020	A	1-11

	Photos 2001 (Employés)		2020	A	1-12
114-000	Culture et des Communications (Ministère de la) - Programme Villes et Villages d'art et de patrimoine 1998		2020	A	1-12
114-000	Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Congrès 2001 - Estrie région vedette		2020	A	1-12
114-000	Gaz Métropolitain		2020	A	1-12
114-000	IMS experts - conseil (étude en sécurité incendie) 1999 et 2000		2020	A	1-13
114-000	Isaac Technologie inc. (ancien nom: Nobélia)		2020	A	1-13
114-000	Maison des jeunes de l'Or Blanc inc.		2020	A	1-13
114-000	Maison Marie Perreault (La)		2020	A	1-13
114-000	Office de la langue française 1982		2020	A	1-13
114-000	Office des personnes handicapées du Québec		2020	A	1-13
114-000	Radio Plus B.M.D. (CJAN)		2020	A	1-13
114-000	Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie : général		2020	A	1-13
114-000	Relations avec les citoyens et de l'Immigration (Ministère des) - Hommage au civisme (Mélicca Brière)		2020	A	1-13
114-000	Serres Hypo-Vie inc		2020	A	1-13
114-000	Société de l'assurance-automobile du Québec - Fourrières		2020	A	1-13
114-000	Société québécoise de développement et de la main d'œuvre		2020	A	1-13
203-105	Chèques de Québec en Forme année 2004 et année 2005	2004-2005	2013	S-A	2-42
204-100	Budget - Corp. Municipale du comté de Wolfe	1975 - 1976	2020	A	2-23
204-100	Budget - Corp. Municipale du comté de Wolfe	1977	2020	A	2-24
204-100	Budget - Corp. Municipale du comté de Wolfe	1978	2020	A	2-25
204-100	Budget - Corp. Municipale du comté de Wolfe	1979	2020	A	2-26
204-100	Budget - Corp. Municipale du comté de Wolfe	1981 - 1982	2020	A	2-27
204-100	Budget (Aide financière, rapport financier)	1982 à 1986	2020	A	2-8
204-100	Budget (Aide financière, rapport financier)	1987 à 1993	2020	A	2-19
204-100	Budget (Prévision budgétaire, budget préliminaire)	1982 à 1986	2020	A	2-8
204-100	Budget (Prévision budgétaire, budget préliminaire)	1987 à 1993	2020	A	2-19
204-100	Budget (Rapport financier MRC)	1994 à 1996	2020	A	2-9
204-100	Budget, rapport financier par le comptable	1968 à 1996	2020	A	2-6
204-100	Budget, rapport financier par le comptable	1997 à 2000	2020	A	2-30
204-100	Budget (rapport financier MRC par comptable, aide fin. pré.)	2001 à 2004	2020	A	2-38
204-100	Budget (rapport financier MRC par comptable, aide fin. pré.)	2005 à ...	2020	A	2-47
204-100	Budget 2003-2004 Québec en forme	2003-2004	2020	A	2-38
204-100	Chèques (Liste des)	1982 à 1991	2020	A	2-8
204-100	Chèques (Liste des)	1999 à 2001	2020	A	2-8
205-100	Bureau d'enregistrement de Wolfe (Assurance de bâtisse)	1968 à 1974	2020	A	2-22
205-100	Bureau d'enregistrement de Wolfe (Budget, conseil comté Wolfe)	1971 à 1974	2020	A	2-22
205-100	Bureau d'enregistrement de Wolfe (Rapport du vérificateur)	1947 à 1967	2020	A	2-22
205-100	Comptabilité (Janvier et Février)	1995	2020	A	2-16
205-100	Registre comptable	1930 à 1981	2020	A	2-16
205-100	Salaires-encaissement-décaissement	1983 à 1994	2020	A	2-16
205-110	Dépenses, personnel, revenus, travail, généralité	1998	2020	A	2-18
205-110	Programmes Gouvernementaux Verglas	1998	2020	A	2-18
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	1994 à 1997	2020	A	2-18
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	1998	2020	A	2-18
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	1999	2020	A	2-29
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	2000	2020	A	2-29
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	2001	2020	A	2-36
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	2002	2020	A	2-37
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	2003	2020	A	2-39
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	2004	2020	A	2-41

205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	2005	2020	A	2-43
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	2006	2020	A	2-45-A
205-110	Registre comptable (feuilles de temps) 2006 et reçus 2006	2006	2020	A	2-45-B
205-110	Registre comptable (feuilles de temps) 2007 et reçus 2007	2007	2020	A	2-46-2de4
205-110	Registre comptable et salaires (Qc en forme, MRC, poste de police) 2008, T4	2008	2020	A	2-48C
205-110	Registre comptable et salaires (Qc en forme), année financière 2008-2009	2009	2020	A	2-49
205-110	Salaires-encaissement-décaissement	1977 à 1991	2020	A	Livre noir
205-110	Registre comptable (revenus, dépenses, conciliation banc. etc.)	2009	2020	A	2-50A
205-110	Fermeture d'année 2009 - procédures (MRC)	2009	2020	A	2-50A
205-110	Registre comptable et salaires (MRC), année financière 2009	2009	2020	A	2-51
205-110	Registre comptable et salaires (AV Enfants) année financière 2009	2009	2020	A	2-52
205-110	Registre comptable et salaires (AV Enfants) année financière 2010- 6 mois	2010	2020	A	2-53
205-110	Registre comptable et salaires (Qc en forme), année financière 2009-2010	2010	2020	A	2-54
205-110	Registre comptable et salaires (MRC), dépôts, année financière 2010	2010	2020	A	2-55
205-110	Registre comptable et salaires (MRC), factures, talons de chèques, PV, 2010	2010	2020	A	2-56
205-110	Registre comptable et salaires (MRC), factures, talons de chèques, PV, 2011	2011	2020	A	2-63
205-110	Registre comptable et salaires (AV Enfants) année financière 2010-2011	2011	2020	A	2-64
205-110	Registre comptable et salaires (QC en forme) année financière 2010-2011	2011	2020	A	2-65
205-110	Registre comptable et salaires (AV Enfants) année financière 2011-2012	2011	2020	A	2-70
205-110	Registre comptable et salaires (QC en forme) année financière 2011-2012	2012	2020	A	2-71
205-110	Registre comptable et salaires (AV Enfants) année financière 2012-2013	2011	2020	A	2-70
205-110	Registre comptable et salaires (QC en forme) année financière 2011-2012	2012	2020	A	2-72
205-110	Registre comptable et salaires (AV Enfants) année financière 2013-2014	2011	2020	A	2-73
206-100	Impôt (rémunération, salaire) (T4, relevés 1)	1982 à 1996	2020	A	2-10
206-100	Impôt (rémunération, salaire) (T4, relevés 1)	1997 à 2002	2020	A	2-33
206-110	Impôt (rémunération, salaire) (T4, relevés 1)	2009	2020	A	2-51
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) A à L	2002	2010	S-A	2-34
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) A à L et reçus	2003	2011	S-A	2-35
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) M à Z et reçus	2003	2011	S-A	2-35-A
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) A à Z et reçus	2004	2012	S-A	2-40
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) M à Z et reçus	2004	2012	S-A	2-40-A
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) A à M	2005	2013	S-A	2-43-A
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) N à Z et reçus	2005	2013	S-A	2-43-B
207-121	Factures MRC des Sources (incluant poste de police) de A à L	2008	2016	S-A	2-48-A
207-121	Factures MRC des Sources (incluant poste de police) de M à Z et Qc en forme	2008	2016	S-A	2-48-B
207-121	Factures MRC des Sources (incluant poste de police) de L à Z	2009	2017	S-A	2-50A
207-121	Factures MRC des Sources (incluant poste de police) de A à I	2009	2017	S-A	2-50B
207-121	Factures MRC des Sources de A à L	2010	2018	S-A	2-58
207-121	Factures MRC des Sources de M à Z	2010	2018	S-A	2-59
207-121	Factures MRC des Sources de A à E	2011	2019	S-A	2-60
207-121	Factures MRC des Sources de F à R	2011	2019	S-A	2-61
207-121	Factures MRC des Source de S à Z	2011	2019	S-A	2-62
207-121	Factures MRC des Sources de A à H	2012	2020	S-A	2-67
207-121	Factures MRC des Sources de I à Z	2012	2020	S-A	2-68
208-110	Comptes à recevoir et factures 1994 à 1998	1982 à 1995	2020	A	2-7
208-160	Factures	1992-1993	2020	A	2-8
207-121	CLD états financiers 2011-2012, conciliation 2012	2012	2020	a	CLD 4
205-110	Site - Registre comptable année 2002 avec factures	2002	2010	S-A	Site 2-34A
205-110	Site - Registre comptable année 2003 avec factures	2003	2011	S-A	Site 2-39A

205-110	Site - Registre comptable année 2004 avec factures	2004	2012	S-A	Site-2-4
205-110	Site - Registre comptable année 2005 avec factures	2005	2013	S-A	Site-2-5-B
205-110	Site - Registre comptable année 2006 avec factures	2006	2013	S-A	Site-2-6-A
205-110	Site - Registre comptable année 2008 avec salaires	2008	2016	S-A	Site 2-8-A
205-110	Site - Factures 2008	2008	2016	S-A	Site 2-8-B
205-110	Site - Registre comptable année 2009-2010	2009-2010	2018	S-A	Site 2-9
205-110	Site - Registre comptable année 2000-2010	2000-2010	2018	S-A	Site 2-10
205-110	Site + RIÉMR - Registre comptable année 2011	2011	2019	S-A	Site 2-11
205-110	Site - Registre comptable année 2012	2012	2020	S-A	Site 2-12
205-110	RIRPTL - Registre comptable année 2009-2010	2009-2010	2018	S-A	2-53
205-110	RIRPTL - Registre comptable année 2011	2011	2019	S-A	2-66
205-110	RIRPTL - Registre comptable année 2012	2012	2020	S-A	2-75
205-110	RIÉMR - Registre comptable année 2009-2010	2009-2010	2018	S-A	2-53
205-110	RIÉMR - Registre comptable année 2012	2012	2020	S-A	2-74
303-140	Assurance-collective - La Personnelle-Vie – Adhésion, contrat, avenants 1 à 6 (1985-89), avenant 7 (1990-98), prestations assurance-salaire, primes à payer, soumissions (La Capitale)	1985-2007	2013	S-A	8-2
303-150	CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances) 1989 à 1991	1989-1991	2020	S-A	8-2
303-150	CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances) 1992 à 1998	1992-1998	2020	S-A	8-2
303-150	CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances) 1999 à 2006	1999-2006	2020	S-A	8-2
302-120	Employés (dossiers individuels)	-2015	2020	S-A	8-4
705-121	RénoVillage il y a 1 dossier 2001-2002, 7 dossiers 2003-2004 et 1 dossier 2004-2005	2004	2020	S-A	7-24-3
705-121	z	2010-2011	2016	S-A	7-24-8
705-121	RénoVillage, PAD, RVI, PRU	2010-2011	2017	S-A	7-24-9
705-121	RénoVillage, PAD, RVI, PRU	2011-2012	2018	S-A	7-24-10
705-121	RénoVillage, PAD, RVI, PRU	2012-2013	2019	S-A	7-24-11
705-121	RénoVillage, PAD, RVI, PRU	2013-2014	2020	S-A	7-24-12
706-105	Recyclage peinture - Centre de formation en entreprise et récupération		2020	A	7-38
709-000	ENVIRONNEMENT - Matières résiduelles - Installation septique du Lac Windsor	1981	2020		7-38
802-000	Étude sur les besoins d'une personne - ressource	1988	2020		8-2
802-104	Loisirs et culture Programme dév. Emploi	1986-1988	2020		8-1
802-104	Loisirs et culture Commission de récréation de Danville	1986 à 1988	2020		8-1
802-104	Loisirs et culture Plan de développement de loisir	1986-1990	2020		8-1
802-104	Loisirs et culture Programme PADEL	1985 à 1991	2020		8-1
802-104	Loisirs et culture Subventions et programmes d'aide gouvernementale		2020		8-1
802-104	Loisirs et culture Support à l'action bénévole	1992-1993	2020	S-A	8-1
802-115	Colloque sur les loisirs	1993 et 1988	2020		8-2
806-101	Forum sur le développement social	1997	2020		8-2
905-104	Mutations St-Joseph-de-Ham-Sud	1995 à 2002	2011		9-30
905-104	Mutations (Saint-Georges-de-Windsor)	1998 à 2002	2013	S-A	9-35
905-104	Mutations (Wotton)	1999 à 2002	2013	S-A	9-38
906-102	Rôle d'évaluation (St-Adrien, St-Camille, St-Georges, Ham-Sud, Trois-Lacs, Wotton) exercice financier 2000	2000 à 2002	2013	S-A	9-24
906-102	Rôle triennal 1997-98-99 - exercice 1999	1997 à 1999	2010	S-A	9-21
906-102	Rôle triennal 2000-2001-2002	2000 à 2002	2013	S-A	9-24
	Déneigement	1999 à 2002	2020	A	10-1
	Entretien extérieur	1999 à 2001	2020		
	Entretien ménager	1997 à 2001	2020		
	Aménagement du CRHC	1997	2020		

	Factures, reçus, budget, rapport financier par le comptable	2002-2003	2020		2-1
	Factures, reçus, budget, rapport financier par le comptable	2004	2020		2-2
	Factures, reçus, budget, rapport financier par le comptable	2005	2020		2-3
	Factures, reçus, budget, rapport financier par le comptable	2006	2020		2-4
	Factures, reçus, budget, rapport financier par le comptable	2007	2020		2-5
	Factures, reçus, budget, rapport financier par le comptable 1-01-2012 au 31-12-2012	2012	2020		2-6
	Factures, reçus, budget, rapport financier par le comptable 1-01-2013 au 31-12-2013	2013	2020		2-7

Adoptée.

2020-10-11032

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAMPAGNE « COUP DE CŒUR DU CAB DES SOURCES »

CONSIDÉRANT la réception de la demande de contribution financière pour la Campagne Coup de cœur transmise par le Centre d'Actions bénévoles des Sources;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont décidés d'utiliser les sommes prévues pour le Congrès FQM 2020 pour verser la somme demandée

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources verse un montant de 5 000 \$ au Centre d'Actions Bénévole des Sources pour la Campagne Coup de cœur 2020.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309 CHASSÉ, ASBESTOS (MRC)

Aucun sujet.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON

2020-10-11033

MANDAT GRÉ-À-GRÉ, DÉNEIGEMENT 2020-2021, 600 GOSSELIN, WOTTON

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé une soumission, de gré-à-gré, à l'entreprise Service de déneigement R. Nault de Wotton, pour le service de déneigement, pour le poste de la Sûreté du Québec de Wotton, pour la période hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission au montant de 6 450 \$, plus taxes, de l'entreprise Service de déneigement R. Nault;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 244-2018 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de service de déneigement pour le poste de la SQ à Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte la soumission au montant de 6 450 \$, plus taxes, de Service de déneigement R. Nault pour le déneigement au poste de police de la Sûreté du Québec du 600 rue Gosselin à Wotton;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente pour le déneigement, pour la période hivernale 2020-2021, au nom de la MRC avec Service de déneigement R. Nault.

Adoptée.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE

2020-10-11034

MANDAT GRÉ-À-GRÉ, DÉNEIGEMENT 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023, 12 ROUTE 116 DANVILLE ET 39 RUE DÉPÔT DANVILLE

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé une soumission, de gré-à-gré, à l'entreprise Hémond Excavation ltée de Danville, pour le service de déneigement pour les immeubles 12 route 116 à Danville et 39 rue Dépôt à Danville, pour trois (3) années, soit 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation du service de déneigement pour trois (3) années est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission suivante :

- 12 route 116 à Danville - 2020-2021 : 620 \$ excluant les taxes
Un montant additionnel de 10\$ sera facturé les années suivantes
- 39, rue Dépôt à Danville - 2020-2021 : 760 \$ excluant les taxes
Un montant additionnel de 10\$ sera facturé les années suivantes

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 244-2018 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de service de déneigement pour les immeubles 12 route 116 à Danville et 39 rue Dépôt à Danville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à accepter la soumission pour le déneigement des immeubles 12 route 116 à Danville et 39 rue Dépôt à Danville pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, au nom de la MRC, avec Hémond Excavation ltée.

Adoptée.

VARIA

2020-10-11035

REMERCIEMENT À MADAME LOUISE BEAUDOIN

CONSIDÉRANT que Madame Louise Beaudoin, adjointe à la direction de la MRC des Sources prend sa retraite ce 28 octobre 2020 après 11 années de bons et loyaux services;

CONSIDÉRANT la valeur des services qu'elle a rendu et son soutien indéfectible à l'égard de toutes et tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources exprime sa profonde reconnaissance et ses remerciements à Madame Louise Beaudoin et lui adresse tous ses vœux de bonheur et de santé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-11037
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier